Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 15 Juillet 1886 No. 39.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

Sonnet.

Pollen des papillons, duvet léger des pêches,
Douceur des nids d'oiseaux au matin palpitants,
Ame errante des lys, larmes des aubes fraîches,
Tout ce qui charme flotte autour de vos vingt ans.

Que le brûlant soleil de juin darde ses flèches
Et crible les coteaux de rayons éclatants,
Ou que le vent du nord chasse les feuilles sèches,
Vous mettez en mon cœur un éternel printemps ;

Votre grâce y fleurit, votre mélancolie
Comme un parfum discret de violette y dort,
Ou bien en moi votre jeunesse évoque encor,

Quand vous mêlez la fleur de la rose ancolie
A vos cheveux ambrés, les nuits de l'Italie
Où voltige dans l'air une poussière d'or.

Zari.

Un Portrait.

On parle souvent des virulences de la presse canadienne. Mais les journalistes français n'ont pas la plume tendre. Voici le dernier exploit de Paul de Cassagnac, dans ce genre.

Pris à partie par M. Pelletan, il entre avec lui en conversation dans ces termes :

Vous êtes jeune encore, citoyen Camille Pelletan, mais vous êtes laid déjà depuis longtemps, laid de cette laideur morale qui, jaillissant en dehors comme un cuivre repoussé, met en relief sur le visage toutes les scories de la matière intérieure, les vices de l'âme.

Né presque droit, vous êtes devenu bossu à force de méchanceté.

Et quand on vous aperçoit à la tribune avec un tronçon de nez sous des yeux en trous de clarinette, quatre grains de café noir dans la bouche en guise de dents, et une broussaille sur la tête qui doit servir d'inexpugnable maquis aux insectes contumaces, il ne vous manque assurément que le bonnet rouge et les sabots, pour donner le portrait exact craché, c'est le mot, d'un de vos ancêtres politiques, Jean-Paul Marat.

Il y a là une différence pourtant. Marat était physiquement propre.

Tandis que vous, si jamais une Charlotte veut vous assassiner, elle devra le faire à sec, désespérant de jamais vous trouver dans une baignoire.

Il est à supposer que M. Pelletan ne trouvera pas le portrait à son goût, dit l'*Univers*, Et pourtant tout le monde le reconnaîtra.

La protestation du Comte de Paris.

Avant de partir pour l'exil, chassé par la république française qui a peur, le comte de Paris a fait une noble et digne protestation.

Voici le texte de ce manifeste :

" Contraint de quitter le sol de mon pays, je proteste, au nom du droit, contre la violence qui m'est faite.

" Passionnément attaché à la PATRIE, que ses malheurs m'ont rendu plus chère encore, j'y ai, jusqu'à présent, vécu sans enfreindre les lois. Pour m'en arracher, l'on choisit le moment où je viens d'y entrer, heureux d'avoir formé un lien nouveau entre la FRANCE et une nation amie.

" En me proscrivant on se venge sur moi des trois millions et demi de voix qui, le 4 octobre, ont condamné les fautes de la REPUBLIQUE, et l'on cherche à intimider ceux qui, chaque jour, se détachent d'elle,

" On poursuit en moi le principe monarchique dont le dépôt m'a été transmis par celui qui l'avait si noblement conservé.

" On veut séparer de la FRANCE le CHEF de la glorieuse famille qui l'a dirigée, pendant neuf siècles, dans l'œuvre de son unité nationale, et qui, associé au peuple dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, a fondé sa grandeur et sa prospérité.

" On espère qu'elle a oublié le règne heureux et pacifique de mon aïeul LOUIS PHILIPPE et les jours plus récents où mon FRÈRE et mes ONCLES, après avoir combattu sous son drapeau, servaient loyalement dans les rangs de sa vaillante armée.

" Ces calculs seront trompés.

" Instruite par l'expérience, la FRANCE ne se méprendra ni sur la cause, ni sur les auteurs des maux dont elle souffre. Elle reconnaîtra que la MONARCHIE, traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions, peut seule y porter remède.

" Seule cette MONARCHIE nationale, dont je suis le représentant, peut réduire à l'impuissance les hommes de désordre qui menacent le repos du pays, assurer la liberté politique et religieuse, relever l'autorité et refaire la fortune publique.

" Seule elle peut donner à notre société démocratique un gouvernement fort, ouvert à tous, supérieur aux partis et dont la stabilité sera pour l'Europe le gage d'une paix durable.

" Mon devoir est de travailler sans relâche à cette œuvre de salut. Avec l'aide de Dieu et le concours de tous ceux qui partagent ma foi dans l'avenir, je l'accomplirai.

" La REPUBLIQUE a peur : en me frappant elle me désigne.

" J'ai confiance dans la FRANCE.

" A l'heure décisive je serai prêt.

" PHILIPPE, Comte de Paris.

" Eu, le 24 juin, 1886."

Nouvelle.

PAR UN MAUVAIS TEMPS.

(*Suite.*)

Etes-vous quelquefois sorti, un matin de printemps, après une nuit de bal ? L'aurore se lève à peine ; tout est silencieux dans la ville qui dort encore ; ce calme, cette fraîcheur des heures matinales dissipent les illusions de la fête. Puis le soleil commence à paraître, il vous réchauffe à ses premiers rayons ; vous respirez mieux ; la vie revient. Près de la fenêtre, à côté du bouquet de lilas, en face de Thérèse qui copiait de la musique, Henry n'éprouvait pas une autre impression,

Dès lors, sans qu'il changeât rien à sa vie, il vint presque chaque semaine dans la rue des Saints-Pères.

Quand il était fatigué de monter à cheval et de jouer à l'écarté, quand il avait dépensé tout son esprit dans les soirées du monde, toute son imagination à faire des sottises, il aimait à se retrouver, si riche de gaîté, plus riche encore d'amitié, sur le chemin de cette maison que le hasard lui avait ouverte.

Il arrivait ; on ne se mettait pas en frais pour le recevoir : il savait cependant qu'il était le bienvenu. Comme il faisait ses visites le soir, afin d'être assuré de rencontrer Thérèse, on avait voulu, la première fois, lui offrir une tasse de thé ; mais il avait refusé poliment, en disant qu'il ne l'aimait pas, mensonge qui, je l'espère, lui sera pardonné là-haut.—Car enfin, pensait-il, le thé coûte fort cher assurément ; et le sucre ? pour trois tasses, il en faut au moins six morceaux.

—Ce que c'est que d'avoir des amis pauvres ; sans le vouloir on apprend à compter.

D'ordinaire, il apportait un livre. Thérèse n'avait pas lu beaucoup ; elle n'en avait pas le temps : dans ces journées si laborieuses il restait peu de place aux distractions. Après les leçons venaient des études pour perfectionner son talent, puis un peu de copie, dont le prix servait à payer une ceinture, une paire de gants, ces hors-d'œuvre de la toilette. Le soir elle cousait, (elle ne brodait pas) ; dans un ménage n'a-t-on pas toujours quelque chose à raccommoder ? Et, quand on n'a pas de femme de chambre, quand on ne veut pas se servir d'une ouvrière, il faut bien se servir de ses doigts. Que penserez-vous de ces détails ? Ne direz-vous pas qu'ils sont trop réalistes ? Une héroïne de roman, qui raccommode son linge ! Il ne s'agit plus que de la montrer faisant bouillir la marmite. Celà vraiment, au risque de vous déplaire, lui arrivait quelquefois. Que voulez-vous ? Nous sommes chez elle, et devons la prendre telle qu'elle est. Ceux qui n'aiment pas la coûture et la bonne odeur du pot-au-feu n'ont qu'à redescendre l'escalier.

Henry apportait donc un livre, et montrait, dans le choix de ses lectures, un tact, une réserve qu'on n'eût pas attendus de la part d'un jeune homme aussi peu chrétien. C'était tantôt les plus pures *Méditations* de Lamartine, tantôt, parmi les *Feuilles d'automne*, celles qui ne jauniront jamais ; s'il y avait une jolie nouvelle dans la dernière Revue, il en donnait la primeur à ses amis ; plus d'une soirée s'était passée délicieusement à savourer les lettres les plus exquises de Madame de Sévigné et celles non moins charmantes que Louis Veuillot fait écrire à Roschen, dans le roman de *Corbin et d'Aubecourt.*"

Ces fêtes littéraires avaient un grand charme pour Thérèse, en la faisant pénétrer dans l'intimité de ces poëtes, de ces écrivains auxquels, sans leur être restée complètement étrangère, elle n'avait pu rendre jusque-là que de courtes visites ; elles faisaient du bien à notre pauvre Henry, qui sentait rajeunir son émotion au contact des émotions plus jeunes dont il était le témoin, et qui devenait meilleur à l'école du respect.

On a dit que les Muses sont sœurs : après la poésie, la musique. Quand le lecteur était fatigué, Thérèse se mettait à son piano : c'était un piano à queue, un meuble antique ; dans un boudoir il eût été mal venu ; dans cette chambre il était à sa place et n'en déparait pas la physionomie. C'est avec lui que la jeune fiille avait fait son éducation ; elle l'aimait comme un vieux maître, et n'eût pas voulu s'en séparer.

Pour qu'Henry fût content, il lui fallait de la musique italienne. Le dirais-je ? il ne comprenait pas les sonates de Beethoven, ce qui prouve évidemment que personne ici-bas n'est parfait. Thérèse l'appelait barbare, et ne se privait pas de le gronder. Il convenait de sa barbarie, mais il n'en avait point de remords.

La causerie fournissait sa part des plaisirs de la soirée. Le jeune homme apportait dans cet intérieur paisible un écho du monde et de ses bruits. Parfois, il racontait ses voyages à travers la vie parisienne, pas tous assurément, car il y en avait eu de périlleux, auxquels il était impossible d'associer une jeune fille, même avec les voiles oratoires dont sait s'envelopper le récit ; mais plus souvent il remontait le cours des années et redisait les impressions de son enfance, les souvenirs gracieux de sa première jeunesse, de celle dont il ne rougissait pas et qu'il pouvait montrer toute entière.

A dix heures et demi, en toute saison, Mme Lorans fermait sa porte. Vainement Henry avait réclamé contre cette consigne invariable ; en vain Thérèse s'était jointe à lui pour lever l'étendard de la révolte ; dès que la pendule avait sonné, il fallait obéir au signal du départ.

L'année finit, une autre commença, Henry continuait de venir : on le recevait de la même façon. Leurs relations n'étaient point changées, si ce n'est que l'ami nouveau était devenu presqu'un vieil ami. Pendant le dernier été, une seule fois, il avait conduit à Versailles ces dames, qui voulaient voir jouer les Grandes Eaux. Depuis l'hiver, une autre fois, et non sans beaucoup de peine, il leur avait fait accepter deux places dans une loge à l'Opéra, loge qu'on lui avait donnée, disait-il, et qui serait perdue, si elles ne consentaient pas à venir. C'était une des premières représentations de *Trouvère.* Vous devinez le bonheur de Thérèse, qui ne voyait pas s'ouvrir tous les soirs les portes de l'Opéra. Au 1er janvier, Henry avait apporté une livre de bonbons dans un sac en papier, ce n'était point par économie, mais par un instinct de son cœur, et par crainte de blesser, en offrant un cadeau de prix, cette fierté délicate, la seule richesse de ceux qui sont pauvres.

Le Manitoba.

Jeudi, 15 Juillet 1886.

DONNEZ-LEUR LA LIBERTE

Comme prisonniers politiques, il reste encore au pénitencier un canadien-français, Philippe Garneau, un métis, Albert Monkman et quelques sauvages parmi lesquels se trouve le célèbre Gros-Ours.

A maintes reprises nous avons demandé la mise en liberté de tous ces prisonniers, sans aucune exception; les autorités n'ont pas cru devoir acquiescer, dans le temps, à toute notre demande, c'est pourquoi aujourd'hui nous venons renouveler nos instances.

Un moyen de réparer les fautes c'est de faire oublier celles que l'on a pu commettre soi-même, et, dans le cas actuel, nous sommes assurés que l'exercice complet de la noble prérogative du pardon aurait pour résultat de ramener définitivement, chez nos populations de l'Ouest surtout, la confiance dans l'administration qui nous gouverne.

Une autre raison qui doit primer celle de la politique, c'est que l'humanité nous semble plus que jamais exiger l'élargissement de tous ces détenus. La vie de prison a brisé ces natures accoutumées au grand air, et l'on peut difficilement décrire l'état d'affaissement physique et moral dans lequel sont tombés ces hommes. Les Sauvages surtout font peine à voir, et l'on nous disait hier encore qu'on ne pouvait point être plus douloureusement frappé qu'à la vue du Chef Gros-Ours. Atteint par l'âge et les revers, le malheureux Peau-Rouge se traine péniblement, tremblant de tous ses membres, et, souvent, il demande en pleurant pourquoi on le retient, lui, alors qu'on renvoie tous les autres. La réponse la plus plausible qu'on pourrait lui faire serait de l'élargir avec tous ceux qui gémissent là-bas pour offense politique.

Nous espérons que l'on se rendra à nos instantes prières, aux désirs ardents de tous les hommes de cœur qui ne peuvent s'empêcher de reconnaître que si leur faute a été grave le châtiment a été sévère et l'expiation soufferte avec constance et résignation, ce qui parle d'autant plus en leur faveur qu'ils n'étaient pas les seuls coupables.

NOUVELLE PROTESTATION,

La dernière voix autorisée qui s'est élevée pour protester contre les écrits de *La Vérité* sur l'émigration au Nord Ouest, est celle de M. l'abbé Jolys, curé de Saint-Pierre, Man., qui est actuellement en province de Québec avec Mgr Grandin et le R. P. Lacombe.

Nous reproduisons du *Courrier du Canada* l'excellence réponse que le digne curé fait au rédacteur de la feuille québecquoise :—

Québec, le 3 Juillet 1886.

M. le rédacteur du *Courrier du Canada*,

Voulez-vous m'accorder l'hospitalité de vos colonnes pour protester à mon tour contre les articles du journal *La Vérité* sur l'émigration des Canadiens au Manitoba et au Nord-Ouest? Mes confrères de Manitoba et nos colons canadiens m'en voudraient si je laissais passer ces articles sans mot dire. Etant de passage à Québec, je me trouve, grâce à cette circonstance, comme leur fondé de pouvoirs, pour exprimer leurs idées sur ces articles et protester énergiquement contre cette guerre sans raisons que nous fait cette feuille *La Vérité*, à nous les pionniers du Manitoba et du Nord-Ouest, à nous qui depuis des années travaillons de toutes nos forces à cette œuvre si patriotique, l'œuvre de la colonisation dans le Manitoba et les Territoires. La protestation du R. P. Lacombe, si calme, si digne, si pleine de bon sens et de patriotisme aurait dû ouvrir les yeux au rédacteur de *La Vérité*. Mais il paraît que cet homme a tellement foi dans sa propre infaillibilité que nul ne peut le faire réfléchir un moment, lorsqu'on a le malheur de ne pas penser ce qu'il pense, et de ne pas applaudir quand même lorsqu'il exprime ses opinions quelles qu'elles soient.

Il nous sert une réponse à la protestation du R. P. Lacombe, et l'étale dans son numéro du trois juillet: six colonnes! rien que cela! Ce sont d'abord de grands mots remplissant de grandes phrases employées pour dire, sur le ton le plus solennel, des choses que personne ne conteste et qui sont tout à fait hors du sujet: "Nous ne sommes pas de ceux qui nient aux prêtres le droit de se mêler des questions politiques et qui voudraient "renfermer le clergé dans la sacristie" etc. Puis une grande colonne et demie pour nous dire que l'œuvre des missions sauvages est une belle œuvre.

Tout cela est hors d'œuvre. Ramenons la question à sa plus simple expression. *La Vérité* veut arrêter toute émigration soit au "sud soit au nord." C'est une utopie; personne n'est capable d'arrêter le flot de canadiens que l'esprit d'aventure pousse à franchir les limites de la province de Québec. "Si chacun faisait son devoir, dit *La Vérité*, ce fléau cesserait." Le savant écrivain rendrait bien service au Canada s'il nous disait quel est "ce devoir" que chacun devrait faire. Des centaines et des centaines de familles vont chaque années s'atteler aux manufactures yankees et je mets au défi monsieur Tardivel de leur persuader qu'ils devraient rester au pays. Bon nombre de ces Canadiens qui se résignent à émigrer ont tenté de chercher le pain de leur famille dans les nouveaux établissements qui s'ouvrent dans la province de Québec. Mais les difficultés les ont découragés et ils ont pris le chemin des Etats-Unis.

Tout en protestant de la liberté qu'il accorde aux missionnaires de s'occuper de cette question sociale: la colonisation, M. Tardivel veut cependant faire la leçon sur ce point à ces missionnaires, et leur insinue charitablement, du haut de son infaillibilité, qu'ils doivent s'en tenir à être uniquement missionnaires des sauvages, et semble les blâmer, dans la personne du zélé père Lacombe, de s'occuper de colonisation, en lançant comme une insulte à la face de cet homme de Dieu le titre "d'agent d'émigration." Non, monsieur, le prêtre n'est pas un agent. Il ne devient jamais ni agent d'émigration, ni agent d'autre chose. Le prêtre travaille pour Dieu, mais il ne lui est pas défendu de faire œuvre de patriote et de travailler pour son pays. Ce prêtre qui, depuis quarante années bientôt, travaille anx missions du Nord-Ouest, ce prêtre qui, depuis quinze années, d'accord avec ses confrères de là-bas, et sous la direction des évêques, travaille avec un admirable patriotisme à fortifier le rejeton de l'arbre canadien transplanté dans la vallée de la Rivière-Rouge et dans la Saskatchewan, ce prêtre n'est pas un agent; il fait œuvre d'apôtre et de patriote.

Le missionnaire est naturellement colonisateur; qu'on lise l'histoire du Canada, et l'on sera convaincu que ce sont les missionnaires qui ont colonisé la vallée du Saint-Laurent.

"Au point de vue national, dit M. Tardivel, il est facile de voir que l'intérêt général exige que nous concentrions toutes nos forces dans la province de Québec." Est-ce que la province de Québec est en danger? est-ce que la province de Québec n'est pas canadienne-française? Est-ce que la province de Québec ne doit pas être l'arbre vigoureux qui doit étendre ses racines dans toutes les directions? Doit-on couper ces racines pleines de sève, qui demandent à s'étendre et à pousser des rejetons, au risque de l'isoler et de l'arrêter dans sa croissance?—On raisonnait ainsi en France au temps de Louis XV. Au point de vue national, disait-on, l'intérêt de la France demandait que toutes les forces de la France fussent concentrées sur le continent; qu'importaient au roi *quelques arpents de neige!* Qu'importe à monsieur Tardivel une province canadienne ou deux à la Rivière Rouge et dans le Nord-Ouest?

Si la province de Québec avait compris son devoir, il y a quinze ans, aujourd'hui Manitoba serait une province canadienne; et pour cela pas n'était besoin de dépeupler la province de Québec.

Il suffisait de diriger vers ces terres fertiles de la vallée de la Rivière-Rouge une partie des familles que l'on envoyait s'épuiser quelquefois sur des terres ingrates, où trois ou quatre générations s'épuiseraient avant que les terres pussent donner aux colons la vie large qu'ils auraient trouvé à Manitoba, dès la première année.—La province d'Ontario a compris qu'il y avait de l'avenir là-bas, et elle a marché à la conquête de Manitoba, comme aujourd'hui elle marche à la conquête du Nord-Ouest.

Les missionnaires de là-bas ont jeté le cri d'alarme; mais on ne les a pas écoutés, on leur a dit avec mépris, comme *La Vérité*: "Vouloir faire une terre canadienne-française du Manitoba et du Nord-Ouest c'est un rêve de visionnaire." Et cependant les missionnaires ont travaillé, ils ont réussi à grouper autour d'eux quelques hommes animés du plus pur patriotisme qui les ont aidés dans leur tâche, et ils ont conservé à la nationalité canadienne-française une immense partie de la province de Manitoba. Grâce à eux les points les plus avantageux de la jeune province sont devenus terre canadienne-française et aujourd'hui nous avons là dix-huit à vingt paroisses florissantes entièrement canadiennes-françaises.

Le travail qui s'est fait à Manitoba, voilà six, sept, et huit ans, se fait actuellement dans le Nord-Ouest. Des établissements se forment, qui, avant qu'il soit longtemps, deviendront de splendides paroisses, si les Tardivel et ceux qui comme eux nous combattent ne réussissent pas à étouffer l'œuvre qui se fait.

Dans un avenir prochain, au Manitoba, la population canadienne-française, qui est là si vivace et si forte, et qui forme déjà au moins le tiers de la population agricole, c'est-à-dire de la population productrice, aura une influence considérable et finira par avoir la prépondérance. Il en sera ainsi dans le district d'Alberta, si les missionnaires sont écoutés. Et la province de Québec n'en sera ni moins prospère ni moins française, elle n'en sera que plus forte, appuyée sur ses jeunes sœurs. Ce n'est pas "un rêve de visionnaire" cela, quoi qu'en dise *La Vérité*. C'est l'œuvre de l'avenir! c'est un fait en pleine voie d'accomplissement.

Que ceux qui veulent se convaincre de la vérité de nos avancés viennent visiter nos établissements, non pas avec des idées préconçues, non pas en touristes et en amateurs, non pas pour chercher à critiquer; mais en hommes sérieux, en travailleurs, en économistes cherchant la vérité. Qu'ils ne fassent pas une visite rapide et légère comme si la question était sans importance. Mais qu'ils vivent quelque temps au milieu de nous; qu'ils étudient, qu'ils prennent le temps de voir avant de juger, et ils seront convaincus.

Les missionnaires de Manitoba et de l'Ouest ne sont pas des visionnaires. Leurs évêques voient au moins aussi clair que le rédacteur de *La Vérité* ce sont des patriotes ardents, des travailleurs infatigables dont la vie est un sacrifice continuel sur l'autel de la religion et de la patrie; et c'est leur conviction profonde que l'avenir est à la race canadienne-française dans ces plaines fertiles de Manitoba et de l'Ouest.

Il est facile à *La Vérité* de tirer de prétendus arguments des écrits de nos évêques et d'appliquer à cette question des extraits de l'écrit de Monseigneur Taché, "La Situation," qui ne s'y rapportent pas, mais il serait plus sage et plus patriotique d'étudier la question, elle en vaut bien la peine. "Trois raisons, dit M. Tardivel, s'opposent à l'émigration de nos compatriotes." 1o Le pays est trop jeune et n'a pas assez de population. 2e Ne pas fonder des groupes épars, sans influence politique et sociale. 3e Les Canadiens ne trouvent pas ailleurs les secours religieux.—Répondons en trois mots. 1e M. Tardivel n'arrêtera pas l'émigration. Nous ne demandons pas qu'on dépeuple la province de Québec, nous demandons que l'on dirige vers nous ceux que l'on ne peut retenir dans la province de Québec. 2e Les groupes canadiens du Manitoba ont déjà une influence politique et sociale considérable et cette influence est appelée à devenir prépondérante si l'on nous laisse les miettes qui tombent fatalement de la table de la province de Québec, sans les éloigner de nos mains. 3e Nos compatriotes trouvent dans l'archidiocèse de Saint-Bonifaee et dans le diocèse de Saint-Albert un clergé dévoué jusqu'au sacrifice, une organisation religieuse qui ne le cède en rien à celle de la province de Québec. Les moyens de saluts sont tout aussi abondants là-bas qu'ils sont ici—Un système complet d'éducation pour l'enfance; des établissements magnifiques d'instruction secondaire.

Enfin le colon qui quitte une paroisse de la province de Québec trouve à Manitoba une autre paroisse canadienne, avec son prêtre, son église, ses cérémonies religieuses, ses écoles élémentaires, ses couvents. C'est absolument comme s'il quittait Saint-Charles pour aller s'établir à Beauport.

Inutile de dire que dans nos établissements de l'Ouest, le sol est plus fertile que les meilleures terres de la province de Québec. C'est un fait reconnu par tout le monde.

Quant à la question des troubles, qui est la dernière touchée par *La Vérité*, nous n'en dirons rien, persuadé que nous sommes que tout ce que nous pourrions en dire ne pourrait pas ébranler les idées sur lesquelles est assise l'*infaillibilité* du savant rédacteur, qui, évidemment connaît infiniment mieux cette question que ceux qui sont au Nord-Ouest depuis de longues années. Que M. Tardivel viennet visiter le Manitoba et le Nord-Ouest. Nous lui offrons l'hospitalité. S'il est un homme de bonne foi, qu'il vienne s'intruire et il pourra ensuite rétracter ses erreurs profondes après avoir abandonné ses préjugés.

J. M. A. Jolys ptre,
Curé de St-Pierre,
Manitoba.

VISITE DE SIR JOHN.

Sir John A Macdonald et Lady Macdonald sont arrivés à Winnipeg mardi matin par le convoi régulier du Pacifique. Ils se rendront jusqu'au terminus de cette ligne dans la Colombie Britannique.

Cette visite à Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest, la première qui ait été faite par un premier ministre de la Puissance n'est pas d'une minime importance. Il est vrai que cette visite n'est pas tant faite par le grand homme d'état dans un but politique que dans celui du rétablissement de sa santé, mais nonobstant la rapidité de son voyage et son court séjour au milieu de nous, il pourra juger par lui-même des besoins du pays et de la manière d'y pourvoir; il pourra juger aussi que si nos aspirations sont grandes, c'est que le présent semble nous promettre l'accomplissement de nos plus belles espérances: que cette terre de l'Ouest, dans quelques années ne sera pas la moins importante dans la confédération.

Sir John et Lady Macdonald sont les hôtes de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.

Hier soir, à 8 heures, les autorités civiques lui présentèrent une adresse de bienvenue au Patinoir Royal. Ce matin, en convoi spécial, il est parti pour Boissevain, afin de voir la partie sud de Manitoba. De retour ce soir, il partira demain matin pour les côtes du Pacifique.

LES FETES CARDINALICES A QUEBEC.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface est parti mardi soir par le Pacifique avec MM, les abbés G. Dugast et G. Cloutier en invitation de Son Eminence le Cardinal Archevêque pour les fêtes qui doivent se faire à Québec le 20 et le 21 du mois courant, à l'occasion de l'élévation de Mgr Taschereau au cardinalat.

Tout le Canada catholique tient à manifester la joie qu'il éprouve en face d'un événement si glorieux pour lui. Aussi, les chefs de la société religieuse et civile donnent-ils l'élan, et le peuple remué dans ses sentiments les plus intimes, seconde-t-il d'une manière admirable le mouvement parti si haut.

Les journaux de Québec en parlant de la magnificence de ces fêtes disent que les sociétés chorales et instrumentales de Québec et de Montréal se réuniront pour cette occasion, et dans un ensemble magistral, jetteront aux quatre coins du pays l'agréable nouvelle. Le canon appuiera de sa puissante voix cet effort artistique dont le souvenir restera gravé pendant longtemps dans la mémoire de ceux qui en auront été les témoins

Par la voix éloquente de l'honorable juge Routhier, le pays tout entier redira au nouveau Dignitaire de l'Eglise les sentiments de dévouement et de respectueuse affection qui animent les Canadiens français

On nous dit que Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface se propose d'être de retour au commencement d'août.

NOTES HISTORIQUES.

De 1816 à 1818.

(*Suite.*)

Lord Selkirk repartit de la Rivière-Rouge au commencement de novembre; il suivit la route des Etats-Unis et arriva à Montréal vers la fin de décembre. A la fin du mois de janvier 1818, il fit faire la demande des missionnaires pour sa colonie par M. Samuel Gale qui avait passé l'été avec le Milord au Fort Douglas.

Le 29 janvier 1818, M. Samuel Gale adressait à Mgr Plessis une longue lettre dans laquelle il exposait de nouveau à Sa Grandeur les besoins pressants de secours spirituels où se trouvaient tous les pauvres catholiques disséminés dans les vastes territoires du Nord-Ouest, les désirs ardents qu'ils avaient tous de voir arriver parmi eux des prêtres pour les instruire, eux et leurs familles Dans cette lettre, il lui annonçait que l'honorable Chartier de Lotbinière était porteur d'une requête signée par les colons de la Rivière-Rouge et qu'il devait sous peu de jours se rendre à Québec pour la présenter à Sa Grandeur Mgr Plessis.

Le 11 février 1818, Monseigneur Plessis avait déjà reçu par l'hon. de Lotbinière la requête des habitants de la Rivière-Rouge et il répondait à M. Gale, comme suit :

Québec, 11 février 1818.

Monsieur,

J'ai reçu par M. de Lotbinière la requête que vous avez eu la bonté de me transmettre de la part des habitants de la Rivière-Rouge. Nul n'est plus convaincu que moi des avantages incalculables qui peuvent résulter de l'établissement d'une mission permanente dans cet endroit abandonné jusqu'à présent à tous les désordres qu'engendrent l'ignorance et l'irréligion. Je suis donc décidé à seconder de tout mon pouvoir un projet aussi louable et auquel vous avez bien voulu prendre une part aussi active. Il se trouvera des prêtres dans mon clergé qui se consacreront à cette bonne œuvre sans autres motifs que celui de procurer la gloire de Dieu et le salut de ces pauvres peuples.........

Permettez-moi de vous remercier pour l'encouragement que vous donnez à cette entreprise et de me souscrire, etc.

J. O.,
Evêque de Québec.

Le 20 février 1818, Mgr Plessis recevait de M. Tabeau, curé de Boucherville, le rapport du voyage entrepris par ce dernier pour visiter la Rivière-Rouge, et s'assurer des meilleurs moyens à prendre pour y établir une mission. Ce rapport venait un peu tard; il aurait dû être déjà fait l'année précédente, c'est ce à quoi Mgr Plessis s'attendait. D'un autre côté, M. Tabeau, n'avait pas pu se rendre à la Rivière-Rouge à cause des troubles entre les deux compagnies, et comme il avait voyagé presque continuellement avec la compagnie du Nord-Ouest qui n'aimait pas les démarches faites par Lord Selkirk auprès de l'Evêque de Québec, on ne sera pas surpris de voir que Mgr Plessis n'ajoute pas une foi entière aux obstacles qu'on lui fait entrevoir dans l'établissement d'une mission. Cependant, nous voyons bien clairement dans les lettres de M. Tabeau qu'il n'épousa jamais la cause d'aucune des compagnies, et que les difficultés qu'il faisait entrevoir à l'Evêque de Québec étaient réellement très graves. Mais le zèle de ce grand Evêque pour le salut des âmes ne s'y laissa pas arrêter. Plein de confiance en la Providence et dans le secours d'en haut, il résolut immédiatement de se rendre à la requête des colons de la Rivière-Rouge, et d'envoyer ce printemps là même des prêtres fonder une mission dans ce pays.

Déjà, d'ailleurs, il voyait la volonté de Dieu manifestée dans l'empressement montré par les plus hauts personnages du Canada pour favoriser l'établissement de cette mission. Outre les lettres de Lord Selkirk, de Lady Selkirk et des employés les plus influents de la Compagnie de la Baie d'Hudson, presque tous protestants, demandant des missionnaires, le Gouverneur-Général du Canada était lui-même à la tête d'une souscription pour aider l'établissement d'une mission catholique permanente à la Rivière-Rouge. Il semblait véritablement difficile de ne pas voir en tout ceci le doigt de Dieu manifestant ses desseins de miséricorde sur le pauvre peuple abandonné dans ce pays sauvage. Aussi, la réponse de Mgr Plessis au rapport de M Tabeau nous montre que sa détermination était déjà arrêtée et qu'il n'avait plus à se fixer que sur le choix des sujets à envoyer là.

A Continuer.

L'Association Laitiere de Manitoba.

L'assemblée annoncée pour l'organisation de l'association laitière de Manitoba, a eu lieu hier à 13 heures, dans les bâtisses de la législature, sous la présidence de M W. Wagner, M.P.P., M. C B Keenleyside, agissant comme secrétaire.

Ont été élus directeurs: W. Wagner, Ossowo; C. V. Helliwell, Morden; H. W. White, Carberry; J. E. Gelley, Royal; T A Sharpe, Wakopa, J. M. J. Mulvihill, St. Laurent; C. B Keenleyside et Acton Burrows, Winnipeg; W. M Champion, Reaburn; R. P. Fraser, Minnedosa.

M. C. B. Keenleyside a été nommé secrétaire-trésorier intérimaire.

Une réunion des directeurs aura lieu le 28 courant, à 15 heures, au bureau du *Nor' West Farmer* pour élire un président, deux vice-présidents et un sec.-trésorier.

ARPENTEURS EMPLOYES.

Voici la liste des arpenteurs employés ou qui seront employés pendant 1886 pour arpentage des Terres de la Couronne :

G. B. Abrey, Toronto, Ont., contrat d'arpentage près de Montagne la Lime.

C. A. Bigger, Calgary, Alba., location de chemins dans Alberta.

F. E. Brunelle, Somerset, Qué., contrat d'arpentage à la Montagne de Bois.

Elzéar Boivin, Bagotville, Qué., contrat d'arpentage au Fort Pitt.

Jean Bourgeois, Trois Rivières, Qué., contrat d'arpentage à la Montagne de Bois.

P. R. A. Bélanger, L'Islet, Qué., arpentage de subdivision dans les Montagnes Rocheuses près de Calgary.

A. L. Brabazon, Portage du Fort, Qué., contrat d'arpentage à la Montagne de Tondre.

A. F. Cotton, Ottawa, Ont., arpentage de subdivision dans le district de New Westminster, B. C.

J. S Dennis, Aylmer, Ont., inspection et correction d'arpentages.

J. I. Dufresne, Montmagny, Qué, location de chemins dans Manitoba.

W. S. Drewry, Belleville, Ont., contrat d'arpentage au Fort Pitt.

C. C. DuBerger, Murray Bay, Qué., contrat d'arpentage à la Rivière La Biche.

P. T. C. Dumais, Hull, Qué., contrat d'arpentage à la Rivière Castor.

L. H. DeChesne, St. Roch des Aulnets, Qué., contrat d'arpentage sur la Saskatchewan du Sud.

Thos. Fawcett, Gravenhurst, Ont., arpentage dans le district de Kamloops, B. C.

F. W. Fitzgerald, Peterboro, Ont., contrat d'arpentage à Whitemouth, Man.

N. R. Freeman, Milton, N. S. contrat d'arpentage près d'Edmonton.

J. F. Garden, Toronto, Ont., arpentage dans le district de Kamloops, B. C

L. Gosselin, Québec, contrat d'arpentage au Lac Castor.

T. D. Green, Regina, Assa., location de chemins sur la Rivière Qu'Appelle.

O. J. Klotz, Preston, Ont., observations astronomiques dans la Colombie.

R. C. Laurie, Battleford, N.O., location des chemins de Swift Current et Battleford.

J. L. Michaud, Ste. Anne de Bellevue, Qué., contrat d'arpentage sur la Rivière LaBiche.

J. J. McArthur, Aylmer, Qué., arpentages topographiques dans les Montagnes Rocheuses.

John McLatchie, New Edinburgh, Ont., location de chemins dans Manitoba.

G. E. McMartin, St. Andrews, Qué., contrat d'arpentage à Pincher Creek.

R. C. McPhillips, Winnipeg. Man., location de chemins dans Manitoba.

John McAree, Toronto, Ont., location de chemins dans Manitoba.

Wm. Ogilvie, Ottawa, Ont., observations astronomiques dans la Colombie.

G. C. Rainboth Aylmer, Qué., contrat d'arpentage près d'Edmonton.

J. L. Reid, Port Hope, Ont., location du chemin de Qu'Appelle et Prince-Albert.

G. P. Roy, Québec, location du chemin d'Edmonton et arpentage de la colonie au Lac Castor.

H. H. Robertson, Montmagny, Québec, contrat d'arpentage sur la Saskatchewan du Sud.

G. A. Stewart, Winnipeg, Man., arpentages topographiques aux sources de Banff.

A. Sproat, Prince-Albert, nouvel arpentage à Carlton.

S. M. Starkey, Starkey's, N.B., contrat d'arpentage près d'Edmonton.

F. W. Wilkins, Norwood, Ont., arpentage d'exploration sur le Lac Winnipeg.

A. C. Webb, Brighton, Ont, inspection et correction d'arpentages.

C. E. Wolff, Fort McLeod, contrat d'arpentage à Pincher Creek.

LE CARDINAL GUIBERT.

Son Eminence le Cardinal Joseph Hippolyte Guibert, archevêque de Paris, France, est mort jeudi dernier à l'âge avancé de 84 ans

Il était né le 13 décembre 1802 à Aix, en Provence. Il fut élevé à l'épiscopat en 1842, et sacré évêque de Viviers, d'où il fut transféré, en 1857, à l'archevêché de Tours, comme successeur du cardinal Morlot, nommé archevêque de Paris, en remplacement de Mgr Sibour, assiné. Il fut lui-même appelé, le 19 juillet 1871 à ce siége de Paris, ensanglanté de nouveau par l'exécution de Mgr Darboy.

Mgr Guibert était cardinal depuis 1873. Il était vénéré et estimé de tous.

Nouvelles Religieuses.

—C'est le 27 courant que Sa Grandeur Mgr Fabre recevra le *Pallium* des mains mêmes, dit-on, du Cardinal Archevêque de Québec. Mgr Taché, invité à cette fete, sera probablement présent.

—Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface est allé à Saint-Pierre lundi. Sa Grandeur a béni une cloche, baptisé sous condition et reçu dans le sein de l'Eglise deux convertis, et confirmé cinquante-cinq personnes. Ces cérémonies étaient annoncées et Mgr n'a pas voulu désappointer ceux qui l'attendaient, malgré la précipitation qu'il a été forcé d'apporter à ce petit voyage.

—Le Rév. Père Drummond, S.J., a terminé dimanche la retraite du jubilé, à l'église de l'Immaculée Conception, Winnipeg. L'éloquent prédicateur a été suivi avec beaucoup d'assiduité par tous les paroissiens, et le plus complet succès a couronné cette retraite.

—Lundi, fête de Saint-Vincent de Paul, il y aura grand'messe à 7 30 a m, à la cathédrale, et sermon, le soir, à 7.00 heures.

—Le Rév. Père Lecomte terminera la retraite du jubilé demain, à Saint-Pierre, après quoi il se rendra à Lorette pour commencer les mêmes exercices.

—Samedi, à 7.00 heures p.m., commencera la neuvaine préparatoire à la fête de Sainte-Anne.

—Ce matin, à 7.30 heures, a eu lieu, à la cathédrale, la première communion des enfants de la paroisse. Trente-neuf enfants, dont 33 garçons et 6 filles, ont eu le bonheur de s'approcher, pour la première fois, de la table sainte. A deux heures, cet après midi, a eu lieu la rénovation des promesses du baptême, la consécration à la Sainte Vierge et la bénédiction du Saint-Sacrement.

—Le fameux chef Sauvage Gros-Ours, détenu à la Montagne de Pierre, a été baptisé mardi, par M. l'abbé G. Cloutier, chapelain du pénitencier. Il eut pour parrain M. l'abbé Messier. De même qu'aux vingt-neuf Sauvages qui ont déjà été baptisés au pénitencier, c'est l'infatigable et tout dévoué chapelain qui avait appris les vérités du christianisme au vieux Sauvage, lequel était très-heureux de les connaître et de se faire chrétien.

CHOSES ET AUTRES.

—Le 31 juillet est la date fixée pour le recensement dans la province de Manitoba. M. Stewart Mulvey, de Winnipeg, a été nommé officier en chef du recensement et les MM. dont les noms suivent ont été nommés commissaires :—Selkirk, C. Cliffe, de Brandon; Marquette, Edward McDonald, de Portage la Prairie; Provencher, J. E. Têtu, de Emerson; Lisgar, J. MacBeth, de Winnipeg; Winnipeg, Capt. Hugh Donaldson.

—M. le juge Rouleau, magistrat stipendiaire au Nord-Ouest, est transféré de Battleford à Calgary.

—Le Dr Aylen, d'Aylmer, a été nommé magistrat chirurgien dans la police à cheval du Nord-Ouest.

—Wiggins persiste à dire que la grande tempête qu'il a prédite pour le mois de septembre arrivera à l'heure dite, dans l'après-midi du 29 septembre prochain. Elle s'abattra sur les côtes de l'Atlantique balayant tout devant et elle ira mourir sur les montagnes rocheuses.

—L'exposition coloniale à Londres sera perpétuée sous forme d'un musée où l'on déposera les principales collections exposées par les colonies.

—Le premier lieutenant-gouverneur de l'Etat de l'Illinois fut un Canadien-Français, M. Pierre Ménard, trafiquant de fourrures. Une statue va être élevée prochainement à la mémoire de Pierre Ménard, et M. Washburne, l'ancien ministre américain, s'en est fait le promoteur.

—On croit qu'il sera créé un nouvel évêché, ayant son siége à Joliette, Qué., et qui serait suffragant de Montreal. Le territoire que la rumeur donne au nouveau diocèse, comprendrait les comtés de Berthier, l'Assomption, Montcalm, Joliette et Terrebonne.

—M. le préfet Laviolette du pénitencier de St-Vincent de Paul est maintenant complètement remis de ses blessures. Il est probable que d'ici à quelques temps il reprendra ses fonctions au pénitencier.

—Le Paris-Canada, organe international des intérêts canadiens et français, fondé à Paris le 11 juin 1884 par M. Hector Fabre, directeur, et MM. Girouard, Paul Fabre et Foursic, vient d'entrer dans sa troisième année.

Le succès obtenu par lui tant en France qu'au Canada, prouve qu'il répondait, des deux côtés de l'Atlantique, à un réel désir de resserrer les liens de nationalité qui unissent les deux pays et à la nécessité de développer leurs relations commerciales restées trop longtemps stationnaires.

—Les élections qui se font actuellement en Angleterre vont être défavorables à M. Gladstone dont le ministère (libéral) a été défait sur la question du "home rule" pour l'Irlande. A l'heure qu'il est les tories et libéraux dissidents ont 386 siéges et les Gladstoniens 252. Le nombre total de siéges est de 670; les tories et les libéraux dissidents calculent que le résultat final sera comme suit: tories 323, libéraux dissidents 73, Gladstoniens 188, Parnellites 86. Quel que soit le résultat nous avons pleine confiance dans l'issue finale de la lutte. Le "home rule" a fait un pas énorme, et il finira par triompher avant longtemps.

PERSONNEL.

Mademoiselle Mondor, est partie pour Québec mardi soir.

L'hon. M. LaRivière est parti samedi avec ses six enfants pour aller passer quelques semaines à Montréal. L'hon. ministre devra aussi aller à Ottawa, Québec, etc.

M. A. Rivard est arrivé samedi dernier de Québec. Il vient passer quelque temps chez son beau-frère M. J. A. Richard, de Winnipeg.

M. Henri Beauregard est parti vendredi pour Valleyfield, Qué., où demeure sa famille. M. Beauregard dont la santé laisse à désirer sera absent une couple de mois.

Les RR. PP. Belliveau, Blain, O'Bryan et Paquin, SJ., sont revenus du Portage-du Rat, Ont.

M. E. H. St. Denis, du bureau des Statistiques à Ottawa, vient d'arriver à Winnipeg. Il doit aider M. Mulvey à organiser le bureau pour le recensement de Manitoba.

M. L. T. Prud'homme, du déprrtement des postes, est parti hier soir pour aller passer quelques semaines dans sa famille, à Saint-Jerome, Qué.

M. N. D. Beck, avocat, de Saint-Boniface, est allé passer ses vacances à Toronto. Il sera absent pendant trois semaines.

NAISSANCES

A Winnipeg, le 11 juillet courant, Madame Alfred Lamothe, une fille.

En cette ville, le 10 courant, Madame Raphaël Duplessis, un fils.

En Saint-Boniface, le 10 courant, Madame Chrysostôme Bousquet, un fils.

En Saint-Boniface, le 11 courant, Madame Joseph Jourdain, une fille.

Les personnes ayant besoin de garçons de ferme, d'ouvriers, de serviteurs, ou d'aides pour tous les travaux, sont priées de se mettre en communication avec l'agent d'Immigration du Gouvernement de Manitoba, à Winnipeg, et de lui faire connaître la nature des travaux qu'elles ont à faire exécuter ou l'aide dont elles ont besoin, les gages qu'elles paieront, et la probable durée de l'emploi, ensemble avec leur adresse et toutes les informations nécessaires pour permettre à l'agent de placer les immigrants qui demanderont un emploi immédiat lors de leur arrivée dans la Province.

JAMES A. GREEN,
Agent d'Immigration.

Département de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé.
Bureau de l'Immigration, Winnipeg, 5 juillet, 1886.
jno 15.7.86

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 13 août 1886, pour le transport des malles de Sa Majesté, pour contrat offert pour quatre ans, vingt-quatre fois par semaine plus ou moins selon qu'il pourra en être requis, aller et retour, entre le

BUREAU DE POSTE D'EMERSON
ET LA
STATION DU CHEMIN DE FER,

à partir du 1er octobre prochain.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable.

Le courrier devra laisser le Bureau de Poste et la Station du Chemin de Fer, avec les malles, à tels jours, et heures qui pourront être fixés de temps à autres, afin de livrer les malles à la Station du Chemin de Fer dans les quinze minutes qui suivront son départ du Bureau de Poste et au Bureau de Poste dans les quinze minutes qui suivront l'arrivée des convois de malles

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des formules de soumissions obtenus aux bureaux de poste d'Emerson ou au bureau de l'Inspecteur.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des B. de Poste,

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 2 juillet 1886.
3ins.8.7.86.

Chronique Locale.

—M. H.F. Despars a acheté la propriété de M. J.B. Joyal, sur la rue Notre-Dame.

—Tous les magasins à Winnipeg ferment maintenant à 8 heures p.m.

—M. J. Perrault est à faire un magnifique monument pour les membres défunts de la famille de M. Roger Mariou.

—L'anniversaire de la bataille de la Boyne a été célébré à Winnipeg sans beaucoup d'éclat cette année.

—Les patates sont rares, sur le marché. Elles se vendent actuellement de $1.00 à $1.25 le minot. Il faut espérer que les nouvelles arriveront bientôt.

—Les comptes suivants ont été passés à la dernière sérnce du conseil:—J.-B. Lavoie, foin, $24.00; J.R. Sutherland & Cie, bois, $34.50, travaux publics, $26.13.

—A la séance du conseil de ville qui a eu lieu lundi, le surintendant des travaux publics a reçu instruction d'examiner les approches du pont Saint-Boniface et de faire rapport sur les améliorations à y faire.

—Nous rappelons une dernière fois aux intéressés que la vente des lots de la ville de Saint-Boniface et de la municipalité de Taché, pour arrérages de taxes, aura lieu lundi, le 19 courant.

—Il y a huit banques qui font affaires à Winnipeg. Ce sont celles de Montréal, des Marchands, Fédérale, Impériale, Union, d'Ontario, d'Ottawa et Commerciale.

—Nous sommes prié d'annoncer que le gardien d'enclos est bien décidé de faire mettre en force le règlement concernant les animaux errants. Ainsi, tous les animaux, et ils sont nombreux, laissés libres la nuit par les propriétaires, seront conduits à l'enclos.

—Les propriétaires de terrains dans la ville sont informés que s'ils ne font pas couper, avant le 19 courant, les chardons et autres plantes nuisibles croissant sur leurs terrains, le conseil les fera détruire par ses employés et les tiendra responsables des frais qui peseront comme charge sur leurs propriétés.

—A Winnipeg, l'estimation des dépenses pour l'année municipale s'élève à $413,149.90 et celle des revenus à $37,-700.00, laissant un montant de $375,949.90 a été prélevé. Le chiffre de l'évaluation cette année est de $19,286,335.00 étant de $425,280.00 plus bas que celui de l'an dernier.

—Winnipeg possède dix journaux dont trois quotidiens: "Manitoban, Sun et Free Press;" cinq hebdomadaires: "Commercial, North West Review, Siftings, Industrial News et Liefur," (Islandais), deux mensuels: "North West Farmer et Real Estate Register." Dans tout Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, il y a trente-neuf journaux.

—Le 31 courant, le Cirque de Cole donnera deux représentations à Winnipeg. Ce cirque est un des plus attrayants que l'on puisse voir. Rien n'est épargné pour satisfaire les spectateurs. La ménagerie est une des merveilles du continent. M. Cole s'est assuré les services de tous les artistes du continent et de plusieurs célébrités européennes. Une des grandes attractions de ces représentations sera les courses en chars. M. Cole nous reportera aux spectacles de l'antiquité romaine, dans son magnifique hippodromme d'un ⅓ de mille. N'oublions pas la date du 31 juillet courant pour aller visiter ce cirque, le plus beau qui soit jamais venu au Nord-Ouest.

Chronique de la Province.

Lorette

14 Juillet.—M. Napoléon Prince a commencé à peinturer l'église. Ce sera le dernier ouvrage pour la complétion de l'intérieur de notre temple.

—La retraite du jubilé doit commencer dimanche. Le Rév. Père Lecomte sera le prédicateur.

—M. Amédée Bissonnette, de Saint-Boniface, s'est fait construire une très-jolie résidence sur sa terre, et il doit venir l'occuper à l'automne.

EDWARD KELLY

Appareils de Chauffage à Vapeur et à Eau Chaude.

Ouvrages de Plombier et poseur de tuyaux à gaz.

No. 313, Rue Principale, Winnipeg, Man.,

Plans, Devis et Estimations fournis sur demande.

Tuyaux, Valves, Fournitures, Pompes, etc., toujours en mains.

Une visite est sollicitée.
1an.8.7.87.

UN CONSEIL AUX MÈRES.—Etes-vous troublees la nuit et tenues éveillées par les pleurs et les gémissements d'un enfant souffrant de la dentition. S'il en est ainsi allez immédiatement chercher une bouteille du Sirop Calmant de Mme Winslow, pour la dentition des enfants. Son effet est inappréciable. Il soulagera immédiatement le petit malade. Mères, vous pouvez compter sur lui il n'y a pas a se méprendre à ce sujet. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, règle l'estomac et les intestins, guérit les coliques, amolit les gencives, diminue l'enflammation et donne de la force et de l'énergie à tout le système. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants, est agréable au goût, et la prescription est donnée par un des plus vieux Médecins des femmes et nourrices dans les Etats-Unis. Il est en vente chez tous les Droguistes du monde entier. Prix vingt cinq centins la bouteille.

Demandez le sirop Calmant de Mme Winslow, et n'en prenez pas d'autre sorte.
an.13.5.86.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, le 30 juillet 1886 pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes à partir du 1er octobre prochain.

Brandon et Deux Rivières, deux fois par semaines, distance calculée 33½ milles.

Broadview et Station du Chemin de fer, 12 fois par semaine, distance calculée ⅛ de mille.

Burnside et Station du Chemin de fer, deux fois par semaine, distance calculée 5½ milles.

Qu'Appelle et Station de Qu'Appelle, six fois par semaine, distance calculée 18 milles.

Station de Qu'Appelle et Station du Chemin de fer, 12 fois par semaine, distance calculée ⅛ de mille.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des formules de soumissions obtenues aux bureaux de poste à l'extrémité de ces routes respectives.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des B. de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 12 juin 1886.
3ins.1.7.86.

AVIS.

ASSOCIATION LAITIÈRE DE MANITOBA

Avis est par les présentes donné, qu'en vertu des dispositions de l'acte concernant les laiteries de Manitoba, 1886, Section, trois, cinquante personnes ayant signé la déclaration à laquelle il est pourvu dans la section deux du dit acte, et ayant payé la somme d'une piastre chacune, à M. C. B. Keenleyside, de la Cité de Winnipeg, nommé par le Ministre de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé, pour recevoir ces souscriptions, une assemblée pour organiser l'Association Laitière de Manitoba aura lieu aux Bâtisses de la Législature, à Winnipeg,

MERCREDI, LE 14 JUILLET 1886,

à une heure de l'aprèsmidi. Le dit C. B. Keenleyside sera présent aux dites bâtisses de midi à une heure de l'après-midi, le quatorzième jour de juillet susdit, pour recevoir les souscriptions des personnes qui désireront devenir membres de l'association. Les personnes qui ont déjà payé leur souscription, ou toute personne qui pourra dans la suite payer la dite souscription au dit C. B. Keenleyside, avant une heure du jour fixé pour l'assemblée, aura droit de voter pour élire dix directeurs et un auditeur pour l'association.

Par ordre du Ministre de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé.

ACTON BURROWS,
Sous-ministre.

Winnipeg, 24 Juin 1886.
3ins. 1. 7. 86.

BOIS A VENDRE.

Tremble, $4.00 la corde ; scié, $4.50.
Epinette, $4.75 la corde ; scié, $5.25.
Frêne, $5.50 la corde ; scié, $6.00.
Le bois est délivré à domicile.

NAPOLÉON DESPATIS,
Saint-Boniface, Man.

3m.1.5.86.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

AVIS PUBLIC.

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Norbert, siégera en Cour de Révision pour entendre les plaintes qui pourront être portées contre le Rôle d'Evaluation de la dite Municipalité pour l'année courante, MARDI LE 20IÈME JOUR DE JUILLET courant à 10 heures de l'avant-midi à la Salle du Conseil chez J.-Bte Landry à Saint-Norbert.

Par ordre,
G. T. LANDRY,
Député Greffier.

Saint-Norbert 21 juin 1886.

Note.—La cour de révision n'aura pas lieu le 20 juillet, mais la date est remise jusqu'à nouvel ordre.

G. T. LANDRY.

2ins.23.6.86.

SOUMISSIONS pour permis de couper du bois sur les Terres de la Couronne dans le District d'Alberta, T. du N.-O.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné, et marquées "Soumissions pour limite de bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi lundi, le 5ième jour de juillet prochain, pour deux limites de bois de dix-huit et dix-neuf milles carrés respectivement, situées à la source de la Rivière aux Arcs, dans le District d'Alberta.

Des plans montrant la position à peu près exacte de ces limites en même temps que les conditions auxquelles elles seront licenciées, peuvent être obtenus à ce Département ou aux Bureaux des Bois de la Couronne à Winnipeg et Calgary.

A. M. BURGESS.
Sous-Ministre de l'Intérieur.

– Note—Le temps pour recevoir des soumissions pour ces limites est prolongé du 5 juillet au 20 août.

A. M. BURGESS,

Ottawa, 25 juin 1886.
3ins. 1.7.86,

SOUMISSIONS pour permis de couper du bois sur les Terres de la Couronne dans le District d'Alberta, T. du N.-O.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné, et marquée "Soumissions pour limite de bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi lundi, le 26ième jour de juillet prochain, pour une limite de bois de trente-quatre milles carrés située à l'Anse aux Poissons dans le District d'Alberta.

Des plans montrant la position à peu près exacte de cette limite en même temps que les conditions auxquelles elle sera licenciée, peuvent être obtenus à ce Département ou aux Bureaux des Bois de la Couronne à Winnipeg et Calgary.

A. M. BURGESS,
Sous-Ministre de l'Intérieur.

Ottawa 21 juin 1886.
3ins.1.7.86.

MAGASIN
— DE —
Grains et de Farine
AVENUE TACHE

SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

M. FÉLIX GENTÈS désire informer ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il a pris pessession de l'ancien magasin de M. F. Létourneau.

Il aura toujours en mains un assortiment des plus complets de

SON,
GRU,
AVOINE,
BLÉ,
FARINE,
PROVISIONS,

SIROP et SEL par quart.

Les prix de M. Gentès défient la concurrence. Nous en donnons quelques-uns pour vous convaincre :

FLEUR	"PATENT PROCESS" ...	$2.50
"	"STRONG BAKER"	2.00
"	"SNOW FLAKE"	1.80
"	"SUPERFINE"	1.25
GRU et SON, 100 lbs		0.40

N'oubliez pas l'endroit ;

FÉLIX GENTÈS,
Bloc LaRivière, Avenue Taché,
Saint-Boniface.

3m 27,5,86

JAMES PERRAULT,

TAILLEUR DE PIERRE, ENTREPRENEUR DE MONUMENTS FUNÈBRES, MAÇONNERIE, ETC.

M. Perrault exécutera sous les plus courts délais tout ouvrage en pierre qu'on voudra bien lui confier.

Adresse:—Avenue Taché, près de la résidence de M. W. L. Tait.

Bureau de Poste, Boite 152,
1an 17 12 85 Saint-Boniface, Man

PERSONNES ATTEINTES
DE DEBILITE NERVEUSE.

On accorde un essai loyal de trente jours de l'usage de la célèbre ceinture voltaïque du Dr. Dye avec l'application du suspensoire électrique, pour le soulagement rapide et la guérison permanente de la *débilité nerveuse*, perte de vitalité de force et de toutes sortes de douleurs. Aussi pour plusieurs autres maladies. On garantit un recouvrement complet de santé, de vigueur et de force. On ne court aucun risque. On recevra franc de port une brochure illustrée sous enveloppe cachetée, en s'adressant à VOLTAIC BELT CO., MARSHALL, MICH. 6m. 141 86.

LOTERIE NATIONALE
— DE —
M. le CURE A. LABELLE

VALEUR DES LOTS
Première Série - $50,000.00
GROS LOT, $10,000
Deuxième Série - $10,000.00
GROS LOT, $2,500

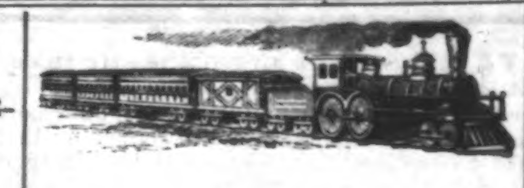
GRAND TIRAGE FINAL
— DES —
LOTS
DE CETTE LOTERIE
Le 11 AOUT Prochain

Les Gros Lots seront tirés.

HATEZ-VOUS D'ACHETER VOS BILLETS !

COUT DU BILLET :
Premiere Serie............$1.00
Deuxieme Serie............25 cts

Pour obtenir des billets, s'adresser soit en personne, soit par lettre enregistrées, à LANGEVIN & GAREAU, Saint-Boniface. Envoyez 5 cts pour port et enrégistrement de l'envoi des billets. (Etats.Unis, 8 cts).
jno 16.3,86



EN ROUTE
— POUR —
ONTARIO
— ET —
Tout L'EST

Achetez vos BILLETS via la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence ; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à
S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

jno 4.2,86

MUNICIPALITÉ DE CARTIER.

AVIS PUBLIC.

Le Conseil de la Municipalité de Cartier siégera en Cour de Révision pour entendre les plaintes qui pourront être portées contre le Rôle d'Evaluation de la dite Municipalité pour l'année courante,
JEUDI, LE 22IÈME JOUR DE JUILLET courant, à 10 heures de l'avant-midi, chez M. RÉGIS PERRAULT, à Saint-Norbert.

C. H. PACAUD,
Greffier.

Saint-Norbert, 7 juillet 1886.
2ins.8.7.86.

APPEL
DES
RR. SS. DE LA CHARITE
DE
SAINT-BONIFACE
POUR LA
CONSTRUCTION
D'UN
Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraîtront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette construction.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.

$500 de Récompense!

Nous paierons la somme ci dessus pour tous les cas de maladie du foie, dyspepsie maux de tête, indigestions et constipation que nous ne pourrons pas guérir avec les Pilules Végétales de West pour le Foie, lorsque les directions auront été suivies à la lettre. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles portent une enveloppe de sucre. Grandes boîtes contenant 30 pilules, 25 cents. En vente chez tous les pharmaciens. Défiez-vous des imitations et contrefaçons. Les pilules authentiques ne sont fabriquées que par John C. West et Cie. "Les Fabricants de Pilules." 81 et 83 King St. East, Toronto, Ontario. Petits paquets d'essai expédiés gratuitement par la malle sur réception d'un timbre de 3 cents.

En ventes chez W. J. MITCHELL & CIE, Droguistes, Winnipeg, Manitoba.
28 Décembre, 1882. 1a.

Santé est Richesse.

Traitement des Nerfs et du Cerveau, du Dr E. C. West, spécifique garanti pour l'hystérie, le vertige, les convulsions, les transports, la névralgie, le mal de tête, la prostration nerveuse causée par l'usage des spiritueux ou du tabac, l'insomnie, la dépression mentale, le ramollissement du cerveau conduisant à la folie et par suite à la débilité et à la mort, la vieillesse prématurée. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. Une piastre par boîte, ou six boîtes pour cinq piastres ; expédition par la malle sur réception du prix. Nous garantissons que six boîtes guériront n'importe quel cas. Toute commande accompagnée de la somme de cinq piastres pour six boîtes sera remplie et nous y joindrons notre garantie écrite de remettre l'argent à l'acheteur si le remède ne le guérit pas.—John C. West et Cie., seuls propriétaires, Toronto, Ontario. En vente à Winnipeg, chez Rolls et Neelands, près du Bureau de Poste.

28 Decembre, 1882. 1a

TURNER & BLEAU,
IMPORTATEURS de QUINCAILLERIES et FERRONNERIES,
Coin des Avenues Taché et Provencher,
SAINT-BONIFACE.

A cet établissement l'on est assuré de toujours trouver un assortiment des plus complets et à des prix défiant toute concurrence. Entr'autres articles, les cultivateurs sont spécialement invités à venir acheter du FIL DE FER BARELÉ, directement importés de Montréal, et qui sera vendu à des prix très-réduits.

La célèbre PONDEUSE DE SYLVESTRE est aussi en vente chez TURNER & BLEAU. Cette invention est des plus efficace pour empêcher les œufs d'être mangés par les poules, les rats et les chats. Et en outre de avantages susdits, les œufs sont conservés frais et propres par cette pondeuse, et les couvées rapporteront cinquante pour cent de plus.

HUILES ET PEINTURES.

Huiles pour machines, Huiles de Lin, et Térébentine, Huile de Ricin (*Castor Oil*). Vernis pour meubles et Voitures. Huile de Charbon.

PEINTURES! PEINTURES! UNE GRANDE VARIETE!

Le meilleur choix de Faience et Porcelaines. Coutellerie de tous Prix!

Visitez cet établissement.

TURNER & BLEAU,
Coin des Avenues Tache et Provencher, St. Boniface, Man.

1an 15 4 86.

ALLEZ AU MEILLEUR MARCHE
Chez VERGE & D'AUTEUIL
IMPORTATEURS DE
MARCHANDISES SECHES, HARDES-FAITES,
CHAUSSURES, Etc., Etc.

Vente extraordinaire pendant un mois, afin de reduire notre Immense Assortiment, avant l'arrivee des Marchandises d'Automne.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

N.B.—Le Département de Chaussures est à l'Enseigne de la Botte d'Or.

VERGE & D'AUTEUIL,
Avenue Provencher, St. Boniface.

AVIS. —VENTE DE TERRES pour arrerages de taxes, dans la Municipalite de Saint-Boniface.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé, et daté le dix-septième jour de Juin A.D. 1886, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrains ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Saint-Boniface, pour les arrérages de taxes respectivement dus sur les dits terrains, ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et les frais ne soient auparavant payés, lundi, le deuxième jour d'août prochain, à dix heures de l'avant-midi de ce jour, en l'hôtel-de-ville de St. Boniface, en la ville de St. Boniface, dans le comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour rencontrer les taxes et toutes les charges encourues, dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba de 1884 et ses amendements.

Description.	Section.	Town-ship.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Un-patented
Lot 106 St. Boniface, 70 acres				236 66	2 00	238 66	do
NE¼ & N½ of SE¼	1	10	4 E	10 98	2 00	12 98	do
SW¼	2	10	4 E	59 66	2 00	61 66	do
NW¼ 4 & N½ of NE¼	5	10	4 E	39 67	2 00	41 67	do
E½ of SW¼ & SE¼	6	10	4 E	19 16	2 00	21 16	do
N½ of NE¼ of 10 & SE¼	15	10	4 E	11 78	2 00	13 78	do
N½ of NW¼ of 10 22 & SW¼	27	10	4 E	46 29	2 00	48 29	do
NW¼ & N½ of SW¼	34	10	4 E	28 75	2 00	30 75	do
NE¼ & N½ of SE¼	34	10	4 E	9 58	2 00	11 58	do
Lot 64 St. Boniface, 33 acres				48 32	2 00	50 32	do
Lot 65 St. Boniface, 37 acres				54 91	2 00	56 91	do
Outer 2 miles lot 73, St. Boniface, 63 acres				205 43	2 00	207 43	do
Outer 2 miles lot 72, St. Boniface, 61 acres				199 03	2 00	201 03	do
Outer 2 miles lot 74, St. Boniface, 66 acres				259 08	2 00	261 08	do
Outer 2 miles lot 75, St. Boniface, 66 acres				242 95	2 00	244 95	do

Dated at Winnipeg this seventeenth day of June A.D. 1886.

ARTHUR STEWART,
Secretary Treasurer.
Eastern Judicial District Board.
Box 1293, Winnipeg, Manitoba.

(No. 139) 25–29

AVIS. — VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITÉ DE TACHÉ.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le seeau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le quatrième jour de Juin A.D. 1886, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Taché, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, lundi, le dix-neuvième jour de Juillet prochain, à deux heures de l'après-midi de ce jour, dans l'Hôtel-de-Ville, en la ville Saint-Boniface, dans le Comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba, 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Town-ship.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Un-patented
Lot 24 & E 5 chs. of lot 23 Lorette, cont'g 172 ac.				17 57	2 00	19 57	Patented
East 6 chs. of lot 51, Lorette, cont'g 96 acres				16 05	2 00	18 05	do
Lot No. 38, Lorette, cont'g 191 acres				35 61	2 00	37 61	do
Lot No. 96, Lorette, cont'g 164 acres				34 39	2 00	36 39	do
Lot 5, settlement of Oak Island, cont'g 208 ac.				18 78	2 00	20 78	do
SW¼ & S½ of NW¼	10	8	4 E	15 87	2 00	17 87	do
NW¼ 13 & W½ of SW¼	13	8	4 E	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & S½ of NW¼	12	8	4 E	15 87	2 00	17 87	do
NW¼ & N½ of SW¼	36	9	4 E	19 71	2 00	21 71	do
SW¼ & W½ of SE¼	15	9	4 E	15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & S½ of NW¼	2	8	4 E	15 87	2 00	17 87	do

Description.	Section.	Town-ship.	Range.	Arrears of Taxes.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Un-patented
NE¼ of 15 & S½ of SE¼	22	9	4 E		45 67	2 00	47 67	Patented
NE¼ of 12 & S½ of SE¼	13	8	5 E		15 87	2 00	17 87	do
NE¼ of 7 & S½ of SE¼	18	8	5 E		15 87	2 00	17 87	do
NE¼ & N½ of SE¼	14	8	5 E		15 87	2 00	17 87	do
NE¼ & N½ of SE¼	13	8	5 E		15 87	2 00	17 87	do
NW¼ of 21 & S½ of SW¼	28	8	5 E		15 87	2 00	17 87	do
W½ of W½ of 32 & E½ of SE¼	31	8	5 E		15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & S½ of SE¼	14	8	5 E		15 87	2 00	17 87	do
NE¼ & N½ of SE¼	21	8	5 E		15 87	2 00	17 87	do
E½ of SE¼	1	8	5 E		6 73	2 00	8 73	do
SW¼ & S½ of NW¼	5	8	5 E		15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & W½ of SE¼	35	8	5 E		45 67	2 00	47 67	do
L.Ss. 10, 15 in S. 36, T. 8, R. 5 E, L.Ss. 2, 7 & 10 and that part of L.S. 15 in S. 1, T. 9, R. 5 E, lying South of S. River, pt. L.S. 2 in S. 12 lying South of Seine River		8	5 E		24 06	4 00	28 06	do
NW¼ of 24 & S½ of SW¼	25	9	5 E		19 71	2 00	21 71	do
SE¼ & E½ of SW¼	31	9	5 E		19 71	2 00	21 71	do
N½ of NE¼ of 36 & NW¼	31	9	5 E		24 30	2 00	26 30	do
L.Ss. 2, 7, 10, 15 & W½ L.Ss. 1, 8, 9 & 16	23	9	4 E		15 87	2 00	17 87	do
SW¼ & S½ of NW¼	3	8	4 E		21 18	2 00	23 18	do
SW¼ of 30 & N½ of NW¼	19	8	4 E		15 87	2 00	17 87	do
SW¼ of 16 & N½ of NW¼	9	9	4 E	16 17	19 55	2 00	37 72	do
NW¼ of 22 & S½ of SW¼	27	8	4 E		15 87	2 00	17 87	do
L.Ss 10 & 15 & W½ of L.Ss 9 & 16 & L.Ss 2 & 7 & W½ of L.Ss 1 & 8	14	9	4 E		27 86	4 00	31 86	do
SW¼ & L.Ss 2 & 12	6	9	4 E	34 91	15 87	2 00	52 78	do
SW¼ & S½ of SE¼	10	9	4 E		27 86	2 00	29 86	do
SW¼ of 33 & E½ of SE¼	32	8	4 E	32 85	15 87	2 00	50 72	do
L.Ss 1, 2, 3, 7 & 8 in 2 & L.S 4	1	9	4 E		27 86	2 00	29 86	do
SW¼ & W½ of SE¼	17	8	4 E	18 22	15 87	2 00	36 09	do
NE¼ of 7 & S½ of SE¼	18	8	4 E		15 87	2 00	17 87	do
SW¼ of 9 & S½ of NW¼	9	9	4 E		19 55	2 00	21 55	Patented
NW¼ & N½ of NE¼	16	9	4 E		19 55	2 00	21 55	do
SW¼ & E½ of NW¼	21	9	4 E	22 90	19 55	2 00	44 45	do
SW¼ & S½ of NW¼	5	8	4 E	28 58	21 31	2 00	51 89	do

Description.	Section.	Town-ship.	Range.	Arrears of Taxes.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Un-patented
SE¼ of 12 & N½ of NE¼	1	8	4 E		27 87	2 00	29 87	do
NW¼ of 14 & S½ of NE¼	15	8	4 E		12 19	2 00	14 19	do
SW¼ & S½ of NW¼	6	8	4 E	37 14	21 31	2 00	60 45	do
NW¼ of 33 & E½ of NE¼	32	8	4 E		15 87	2 00	17 87	do
SE¼ of 7 & N½ of NE¼	6	8	4 E	40 15	21 32	2 00	63 47	do
SW¼ & S½ of NW¼	4	8	4 E	28 21	21 32	2 00	51 53	do
SW¼ & W½ of SE¼	20	8	4 E	22 68	15 87	2 00	40 55	do
NW¼ of 15 & S½ of SW¼	22	9	4 E		16 42	2 00	18 42	do
Whole	8	9	4 E	76 25	20 17	2 00	98 42	do
N½ of NW¼ of 6 & SW¼	7	8	4 E	22 61	23 15	2 00	47 76	do
SW¼ of S½ of SE¼	23	8	4 E		46 01	2 00	48 01	do
L.S 13 of 1 & L.Ss 3, 4, 5, 12 & 13	12	9	4 E		15 87	2 00	17 87	do
SE¼ of 7 & N½ of NE¼	6	8	5 E		21 18	2 00	23 18	do
SW¼ of 7 & N½ of NW¼	6	8	5 E		21 18	2 00	23 18	do
SE¼ of 17 & S½ of NE¼	17	8	5 E		21 18	2 00	23 18	do
S½ of S½ of 22 & S½ of SE¼	21	8	5 E		21 18	2 00	23 18	do
SE¼ & N½ of SW¼	28	8	5 E		21 18	2 00	23 18	do
NW¼ of 12 & S½ of SW¼	13	8	5 E		21 18	2 00	23 18	do
SE¼ & S½ of NE¼	3	8	5 E		15 87	2 00	17 87	do
SW¼ of 10 & N½ of NW¼	3	8	5 E		15 87	2 00	17 87	do
SW¼ of 21 & E½ of SE¼	20	8	5 E		27 86	2 00	29 86	do
SW¼ of 33 & W½ of NW¼	28	8	5 E		27 86	2 00	29 86	do
SE¼ of 2 & S½ of SW¼	1	8	5 E		27 86	2 00	29 86	do
NW¼ & N½ of SW¼	25	9	5 E		32 50	2 00	34 50	do
SW¼ & S½ of NW¼	27	9	5 E		32 50	2 00	34 50	do
NE¼ of 33 & W½ of NW¼	34	9	5 E		33 45	2 00	35 45	do
SE¼ & E½ of SW¼	22	9	5 E		33 45	2 00	35 45	do
L.Ss. 12, 13, 14, Sec. 14 & L.Ss. 9, 15 & 16	15	9	5 E		19 71	2 00	21 71	do
SW¼ of 34 & N½ of NW¼	27	9	5 E		48 39	2 00	50 39	Patented
N½ of N½ of 20 & N½ of NW¼	21	9	5 E		19 71	2 00	21 71	do
NE¼	35	9	4 E		43 37	2 00	45 37	do
S½ of S½ of 31 & S½ SW¼	32	9	4 E		22 01	2 00	24 01	do
W½ of W½	26	9	4 E		28 47	2 00	30 47	do
W½ of E½	26	9	4 E		26 69	2 00	28 69	do
NE¼ of 31 & N½ of NW¼	32	9	5 E		31 69	2 00	33 69	do
SE¼ of 34 & N½ of NE¼	27	9	4 E		9 50	2 00	11 50	do
SE¼ & W½ of NE¼	32	9	5 E		22 99	2 00	24 99	do
SW¼ & S½ of NW¼	32	9	5 E		19 71	2 00	21 71	do
Lot 47 Lorette, cont'g 280 acres					59 69	2 00	61 69	do
Lot 44 Lorette, cont'g 114½ ac.					26 38	2 00	28 38	do
NW¼ & N½ of SW¼	31	9	4 E	27 78	19 71	2 00	49 49	do
NW¼ & N½ of SW¼	32	9	4 E	28 20	18 76	2 00	48 96	do
NE¼ & N½ of SE¼	32	9	4 E	15 80	18 76	2 00	36 56	do

Dated at Winnipeg, this fourth day of June A.D. 1886.

ARTHUR STEWART,
Sec. Treasurer,
Eastern Judicial District Board,
Box 1293, Winnipeg, Man

(No. 122) 23–27

AVIS. — VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA VILLE DE SAINT-BONIFACE.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le quatrième jour de Juin A.D. 1881, me commandant de prélever sur des divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Ville de Saint-Boniface, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, Luudi le dix-neuvième jour de Juillet prochain à dix heures de l'avant-midi de ce jour, en l'Hôtel-de-Ville, dans la Ville de Saint-Boniface, dans le comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encoures dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Un-patented
Whole of lot 66 St. Boniface, 6 chs. by 2 miles	380 12	2 00	382 12	Patented
Lot 312, sub-division of lot 76, St. Boniface	23 01	2 00	25 01	do
Lot 722, sub-division of lot 76, St. Boniface	75 59	2 00	77 59	do
Lot 837, sub-division of lot 76, St. Boniface	40 96	2 00	42 96	do
Lot 3, sub-division of lot 78, 50x140 ft. St. Boniface	8 04	2 00	10 04	do
Lot 1, block 4, parish lot 89, St. Boniface	6 34	2 00	8 34	do
Lot 677, parish lot 76, St. Boniface	28 63	2 00	30 63	do
South halves lots 222 & 224, parish lot 76 1x2 chs. St. Boniface	18 49	2 00	20 49	do
Lot 811, parish lot 76 1x2 chs., St. Boniface	40 46	2 00	42 46	Patented
Lot 5, parish lot 78 50x140 ft. St. Boniface	13 12	2 00	15 12	do
Lot 7, parish lot 78 50x140 ft. St. Boniface	11 43	2 00	13 43	do
Lot 11, parish lot 78 50x140 ft. St. Boniface	11 43	2 00	13 43	do
Lots 4 & 5, or Lot B, blk. 4, parish lot 81 25x120 ft. St. Boniface	34 61	2 00	36 61	do
Lot 17, blk. 4, parish lot 89 1x2 chs. St. Boniface	9 42	2 00	11 42	do
Lot 18, blk. 4, parish lot 89 1x2 chs. St. Boniface	9 42	2 00	11 42	do
Lot 19, blk. 4, parish lot 89 1x2 chs. St. Boniface	9 42	2 00	11 42	do
Lot 20, blk. 4, parish lot 89 1x2 chs. St. Boniface	9 76	2 00	11 76	do
Parish lot 96, 16 acres, St. Boniface	186 08	2 00	188 08	do
23 lots subdivision of parish lot 101, St. Boniface	64 60	2 00	66 60	Unpat'd.
Blk. C, parish lot 81, St. Boniface	62 93	2 00	64 93	Patented
W½ lot 8, blk. 8, parish lot 89, St. Boniface	11 89	2 00	13 89	do
Lot 849, parish lot 76, St. Boniface	26 41	2 00	28 41	do
Lot 10, parish lot 78, St. Boniface	7 28	2 00	9 28	do

Description.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Un-patented
Lot 12, parish lot 78, St. Boniface	7 28	2 00	9 28	do
Lots 2, 12, 24 & 29, parish lot 91, St. Boniface	168 66	2 00	170 66	do
Lot 16, blk. 15, parish lot 89, St. Boniface	6 78	2 00	8 78	do
Lot 903, parish lot 76, St. Boniface	30 29	2 00	32 29	do
Lot 907, " " "	9 09	2 00	11 09	do
Lot 909, " " "	9 09	2 00	11 09	do
Lot 911, " " "	9 09	2 00	11 09	do
Lot 804, " " "	32 13	2 00	34 13	do
Lot 806, " " "	17 88	2 00	19 88	do
Lots 808 & 810, parish lot 76, St. Boniface	30 92	2 00	32 92	do
Lots 812 & 814, parish lot 76, St. Boniface	30 92	2 00	32 92	do
Lots 816 & 818, parish lot 76, St. Boniface	30 92	2 00	32 92	do
Lots 820 & 822, parish lot 76, St. Boniface	30 92	2 00	32 92	do
Inner two miles lot 67 St. Boniface, cont'g 147 acres	802 72	2 00	804 72	do
Lots 10 & 11, blk. 8, parish lot 89, St. Boniface	87 40	2 00	89 40	do
Part of R. C. Mission land between C. P. R. and Seine River, lot 1110 1x2 chs	30 59	2 00	32 59	do
Lot 9, blk 1, parish lot 89, St. Boniface	3 75	2 00	5 75	Patented
Lot 10, blk 1, " 89, "	3 75	2 00	5 75	do
40 feet west of Main Road, parish lot 89, St. Boniface	14 17	2 00	16 17	Unpat'd.
Eastern 2 blks, parish lot 78, St. Boniface	160 56	2 00	162 56	Patented
Lots 4 to 17, blk 10, " 89, "	70 63	2 00	72 63	do
E½ lot 847, parish lot 76, St. Boniface	22 38	2 00	24 38	do
Lot 5, blk 1, " 89, "	6 80	2 00	8 80	do
Lot 6, blk 1, " 89, "	6 80	2 00	8 80	do
Lot 7, blk 1, " 89, "	6 80	2 00	8 80	do
Lot 9, blk 1, " 93, "	4 00	2 00	6 00	do
Lot 7, blk 1, " 93, "	4 32	2 00	6 32	do
Lot 8, blk 1, " 93, "	4 00	2 00	6 00	do
Lots 3 to 11 & 16 to 23, parish lot 91, St. Boniface	104 65	2 00	106 65	do
Lot 4, blk 2, parish lot 93, St. Boniface	4 44	2 00	6 44	do
Lot 5, blk 2, " 93, "	5 20	2 00	7 20	do
1/33 undivided interest, parish lot 85, St. Boniface	65 19	2 00	67 19	Unpat'd.
Lot 709, parish lot 76, St. Boniface	79 08	2 00	81 08	Patented
E½ lot 718, " 76, "	20 13	2 00	22 13	do
Lot 740, " 77, "	9 59	2 00	11 59	do
Lot 742, " 77, "	17 86	2 00	19 86	do
S½ lot 729, " 76, "	99 52	2 00	101 52	do
W 66 ft, lot 724, parish lot 76, St. Boniface.	78 01	2 00	80 01	do
Lot 708, parish lot 76, St. Boniface	98 35	2 00	100 35	do
Lot 750, " 77, "	16 54	2 00	18 54	do
Lot 752, " 77, "	16 54	2 00	18 54	do
Lot 652, " 77, "	13 13	2 00	15 13	do
Lot 654, " 77, "	13 13	2 00	15 13	do
Lot 656, " 77, "	13 13	2 00	15 13	do
N. 80 ft., lot 719, parish lot 76, St. Boniface	26 37	2 00	28 37	do
E. 66 ft., lot 528, parish lot 76, St. Boniface	18 98	2 00	20 98	do
Lot 313, " 76, "	73 79	2 00	75 79	do
N½ lot 224 & N½ lot 222, parish lot 76, St. Boniface	39 21	2 00	41 21	do
Lot 675, parish lot 76, St. Boniface	13 98	2 00	15 98	do
W. 33 ft., lot 318, parish lot 76, St. Boniface	36 52	2 00	38 52	do
E½ lot 308, parish lot 76, St. Boniface	11 51	2 00	13 51	do
N½ lot 307, " 76, "	21 07	2 00	23 07	do
S½ lot 307, " 76, "	47 65	2 00	49 65	do
E½ lot 509, " 76, "	29 45	2 00	31 45	do
Lot 643, " 76, "	15 49	2 00	17 49	do
Lot 8, " 76, "	33 70	2 00	35 70	do
Lot 413, " 76, "	31 42	2 00	33 42	do
Lot 633, parish lot 76, St. Boniface	33 08	2 00	35 08	Patented
W½ lot 635, " 76, "	9 53	2 00	11 53	do
Lot 24, " 76, "	26 38	2 00	28 38	do
Lot 631, " 76, "	53 08	2 00	55 08	do
Lot 532, " 76, "	11 81	2 00	13 81	do
E½ lot 635, " 76, "	40 96	2 00	42 96	do
Lot 637, " 76, "	71 25	2 00	73 25	do
Lot 214, " 76, "	16 90	2 00	18 90	do
Subdivision 1 of E. 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	17 67	2 00	19 67	do
Subdivision 2 of E. 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	15 42	2 00	17 42	do
Subdivision 3 of E 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	15 42	2 00	17 42	do
Subdivision 4 of E. 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	15 42	2 00	17 42	do
Subdivision 5 of E. 100 ft., lot 605, parish lot 76, St. Boniface	15 42	2 00	17 42	do
Lot 121, parish lot 76, St. Boniface	21 37	2 00	23 37	do
Lot 416, " 76, "	20 60	2 00	22 60	do
Lot 316, " 76, "	21 97	2 00	23 97	do
Lot 1089 R. C M.	11 83	2 00	13 83	do
Lot 1109 R. C. M.	20 19	2 00	22 19	do
Lot 1118 & 1119 R. C. M.	80 73	2 00	82 73	do
Lot 1108 R. C. M.	19 55	2 00	21 55	do
Lot 1, parish lot 75, St. Boniface	7 03	2 00	9 03	do
Lot 1105 R. C. M.	77 41	2 00	79 41	do
Parish lot 64 St. Boniface, (save and except 3 acres thereof East of C. P. R. main line), 59 acres	166 30	2 00	168 30	do
Parish lot 65 St. Boniface, (save and except 6 acres East of C. P. R. main line), 56 acres	232 77	2 00	234 77	do
Lot 1008, R. C. M.	38 72	2 00	40 72	do
Subdivision of parish lot 77, St. Boniface, bounded on S. by Provencher Ave., N. by a line paralell to Provencher Ave. dist. 2 chs., E. by a line paralell to St. Jean-Baptiste Street and 2½ chs. dist. and W. by a similar line but dist. 75 feet only, 11,880 sq. feet	94 67	8 00	102 67	do
Subdivision of parish lot 77, St. Boniface, bounded on S. by Provencher Ave., W. by St. Jean-Baptiste Street, North by a line paralell and 2 chs. dist. from Provencher Ave., East by a line 75 ft. dist. and paralell to St. Jean-Baptiste Street 1x2 chs	76 07	6 00	82 07	do

Dated at Winnipeg, this fourth day of June A.D. 1886.

ARTHUR STEWART,
Secretary-Treasurer,
Eastern Judicial District Board, Box 1293.

(No. 120) 23–27.